



Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

Benoît Josseume
Président
contact@asma.fr
07 86 20 53 88

**Madame la Ministre de l'Écologie, de
l'Environnement et de la Mer
Ségolène Royal**

**Tour Pascal A et B
Tour Sequoia
92 005 La Défense CEDEX**

Ref : Décret n°2016-711 du 30 Mai 2016

Objet : Courrier de réponse JT 13h de TF1
Copie à M. Jean-Pierre Pernaut

Limersheim, le 2 septembre 2016

Madame la Ministre de l'Écologie, de l'Environnement et de la Mer,

Jean-Pierre Pernaut a évoqué lors de son Journal Télévisé du 31 Août 2016 un courrier qui lui était adressé et dans lequel vous affirmez votre attachement au patrimoine et précisez que l'ITE, Isolation Thermique Extérieure (objet du décret n°2016-711 du 30 Mai 2016 dénoncé par notre Association) n'est pas obligatoire.

Or ce que nous dénonçons, c'est que ce décret érige l'ITE en principe, et que ce n'est qu'au prix d'une note couteuse et argumentée que ceux qui auront connaissance de cette possibilité pourront y déroger.

En effet concrètement, ce décret est une véritable aubaine pour les revendeurs de matériaux et les entreprises du BTP à qui vous ouvrez les portes d'un marché colossal, au détriment de nos maisons anciennes qui subiront un préjudice esthétique voire structurel probablement irrémédiable.

Pour le propriétaire qui ne connaît pas parfaitement les décrets et les dérogations possibles, il va être peu aisé de résister à l'entrepreneur affirmant que l'enduit défraîchi présent sur sa maison à colombages doit laisser place à une plaque en polystyrène, « pour l'environnement » !

Car notre expérience de terrain nous montre que la majorité des ITE est effectuée avec du polystyrène, c'est-à-dire un produit dérivé du pétrole.

Malgré tous nos efforts, nous ne comprenons pas ce qu'il y a de positif pour l'environnement : mise en danger du bâti ancien, fort préjudice à l'esthétique de nos villages et de nos paysages, emploi massif de matériaux dénoncés depuis des décennies pour leur impact environnemental...

Notre Association, née il y a plus de 40 ans, est devenue un acteur incontournable de la préservation et de la valorisation du bâti ancien en Alsace.

Composée notamment de professionnels spécialisés dans le bâti ancien (artisans, architectes, ingénieurs, géographes, architectes du patrimoine...) notre Association, reconnue pour son expérience de terrain et son expertise, est à même de vous proposer des solutions alternatives crédibles pour modifier ce décret, en vue de tenir compte des spécificités du bâti ancien.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander un rendez-vous afin de vous apporter des solutions constructives, pour sortir par le haut de cette fâcheuse situation préjudiciable à tous.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Benoît Josseume
Président